

Procédure en cas d'accident corporel

1. En cas d'accident prévenir le garde (43 60 60-300).
2. Le garde appelle un instructeur de natation pour aider au 1^{er} secours.
3. Le garde appelle le 112 au besoin
 - En principe l'IN décide du besoin d'ambulance ou non. Si l'organisateur ou le blessé insiste, le garde appellera dans tous les cas une ambulance.
 - Si l'organisateur informe le garde en lui disant qu'il s'agit d'un accident grave le garde appellera l'ambulance sans attendre l'avis de l'IN.
4. Le garde accueille les services de secours et les dirige vers l'accidenté.
5. Au cas où il s'agit d'une blessure légère qui nécessite néanmoins un transfert à l'hôpital, l'IN et le garde accompagnent le blessé au hall d'entrée en chaise roulante. Le garde attend l'ambulance avec le blessé.
6. Un rapport d'accident est établi par le garde et signé par l'organisateur.